

AVIS DE RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les Actionnaires de la société Holcim Maroc S.A, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 avril 2015 à 09 h 00 au siège social de la société sis à La Colline 2, Lot 37-38, Résidence du Jardin, Immeuble A, 3-4^e étages - Sidi Maârouf - 20190 Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif aux résultats de l'exercice 2014 ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de cet exercice ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi sur la S.A ;
4. Approbation desdits comptes et quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes ;
5. Affectation des résultats ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Pouvoirs en vue des formalités ;
8. Questions diverses.

Les actionnaires qui peuvent justifier qu'ils possèdent ou peuvent représenter la fraction du capital requise par la loi 17-95, telle que modifiée et complétée, peuvent envoyer, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société, dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis, une demande d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour de cette Assemblée.

Les actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions au porteur devront, pour être admis à l'Assemblée, déposer au siège social, tous justificatifs en tenant lieu, 5 jours au moins avant la date de tenue de l'Assemblée. La société tient à la disposition des actionnaires des formules de pouvoirs.

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Holcim Maroc que les documents requis par les textes de loi en vigueur en la matière sont mis à leur disposition au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration
Holcim Maroc S.A

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2015 PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve le Bilan et les comptes de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice net de 595 100 138 Dirhams.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour cet exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 56 de la loi N° 17/95, telle que modifiée, en prend acte et approuve les dites conventions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014, soit 595 100 138 Dirhams, comme suit :

	En MAD
Résultat d'exercice	595 100 138
Complément dotation réserve légale	0
Report à nouveau existant	3 905 753
Résultat distribuable	599 005 891
Dividende (121 MAD/action)	598 497 460
Affectation en report à nouveau	508 431

Le dividende ainsi fixé à 121 MAD par action, sera mis en paiement à compter du 14 mai 2015 aux guichets des agences d'Attijari WafaBank.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de la loi sur la S.A, l'Assemblée Générale alloue aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014, un montant forfaitaire net d'impôt de 720 000 dirhams, que le Conseil répartira entre ses membres.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires de la Société HОLCIM Maroc
La Colline 2, Lot 37-38, Résidence du Jardin, Immeuble A, 3-4^e étages
Sidi Maârouf - 20190 Casablanca

RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société HОLCIM Maroc, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 2.314.201.987,94 dont un bénéfice net de MAD 595.100.138,85.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse, cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société HОLCIM Maroc au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Le 18 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé

KPMG
K.P.M.G.
11, Avenue Bir Kacem - Rabat
10 170 Rabat - Souissi - Maroc



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires de la Société HОLCIM Maroc
La Colline 2, Lot 37-38, Résidence du Jardin, Immeuble A, 3-4^e étages
Sidi Maârouf - 20190 Casablanca

RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société HОLCIM Maroc, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.970.397 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 604.121.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du groupe HОLCIM Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Le 9 Mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé

KPMG
K.P.M.G.
11, Avenue Bir Kacem - Rabat
10 170 Rabat - Souissi - Maroc

